



ANNÉE SCOLAIRE
2023/2024

Service Education

14 Rue des Moulins
13190 ALLAUCH
04.86.67.46.25

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Nous vous rappelons que tous renseignements faux sont passibles de poursuites

ENFANT À INSCRIRE

CADRE RESERVÉ A
L'ADMINISTRATION

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Lieu :

Entre en classe de :

Petite Section - Moyenne Section - Grande Section

CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

ULIS (Joindre au dossier d'inscription la notification MDPH)

École précédente de l'enfant : Ville :

INFORMATION DEMANDE DE DEROGATION

Une demande de dérogation peut être établie pour inscrire un enfant dans une école qui se trouve hors du secteur d'affectation (du lieu d'habitation) ou pour les habitants hors commune (lors de la préinscription, vous devez réaliser l'inscription scolaire sur votre école de secteur de résidence).

- Les demandes sont traitées en fonction des effectifs prévisionnels des écoles sous réserve des places disponibles dans l'école demandée après admission des enfants du secteur.
- Les dossiers sont étudiés en commission de dérogation qui se réunit début juin. Les décisions seront notifiées par courrier aux familles.
- Toute demande de dérogation accordée pour l'école maternelle doit IMPERATIVEMENT être renouvelée lors du passage à l'école élémentaire et fera l'objet d'un nouvel examen.

DEROGATION : Ecole demandée :

MOTIFS (à préciser) :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale. Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »



ANNÉE SCOLAIRE
2023/2024

PARENT 1 : Père Mère
Responsable légal Famille d'accueil

PARENT 2 : Père Mère
Responsable légal Famille d'accueil

(* champs facultatifs)

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom :

Date de Naissance* : / /

Situation matrimoniale* :

Portable :

@mail :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Profession* :

Professionnel* :

Situation* : actif chômage congé parental

invalidité retraité

(* champs facultatifs)

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom :

Date de Naissance* : / /

Situation matrimoniale* :

Portable :

@mail :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Profession* :

Professionnel* :

Situation* : actif chômage congé parental

invalidité retraité

Nom de l'assurance Famille (responsabilité civile) :

N° contrat Assurance :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale.
Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Autre(s) enfant(s) dans le foyer : *(Ne pas noter à nouveau l'enfant à inscrire, merci)*

| NOM | PRENOM | NE(E) | ECOLE | Niveau scolaire |
|-----|--------|-------|-------|-----------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Personnes à contacter en cas d'urgence : Autre que les parents

| NOM | PRENOM | LIEN DE PARENTS | N° DE TELEPHONE |
|-----|--------|-----------------|-----------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.) -

Votre enfant est-il atteint :

- D'allergie alimentaire ? OUI Laquelle ?..... NON
- D'intolérance alimentaire ? OUI Laquelle ?..... NON
- De maladie chronique ? OUI Laquelle ?..... NON

- Un Projet d'Accueil Individualisé est-il déjà mis en place ? OUI NON

Si oui, pour quel motif ?.....

Si vous avez coché l'une des 3 premières cases et qu'aucun PAI n'est mis en place, merci de bien vouloir vous rapprocher du Directeur ou de la Directrice de l'établissement scolaire.

Information importante : Conformément à notre règlement, dans le cas où un panier repas doit être préparé par la famille, le temps de surveillance pendant le temps inter cantine est facturé au tarif de 1,60 euros.

Je soussigné (e) Responsable légal (e)
de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements énoncés.

Fait à : le Signature :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale.
Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2023/2024 - VILLE D'ALLAUCH

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Les documents ORIGINAUX doivent être OBLIGATOIREMENT présentés accompagnés de leur PHOTOCOPIE

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Aucune photocopie ne sera réalisée sur place !!!

- Le dossier d'inscription dûment rempli et signé.
- 1 photo récente de l'enfant à coller sur Fiche Droit à l'image en annexe
- Livret de famille **complet** (pages parents et enfants),
- Attestation fournisseur d'énergie de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance habitation
- Taxe d'habitation N-1
- **1 enveloppe 23 X 16 et timbrée de 2 timbres et libellée à vos noms et adresse (pour dossier papier uniquement).**

Pour les nouveaux arrivants

- Contrat de location* ou acte de propriété
- Attestation d'assurance habitation
- Attestation fournisseur d'énergie de moins de 3 mois
- *Acte notarié « sous compromis » : Dossier d'inscription en attente jusqu'à l'obtention de l'acte de vente définitif.*

*** Pour les contrats de location privé**

- *Attestation d'assurance non occupant du propriétaire
- *Taxe d'habitation N-1 du propriétaire

Parents séparés ou divorcés

- Jugement de divorce intégral ou décision du Juge aux Affaires Familiales (Pages précisant les modalités de garde, le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale)
- Pour les parents n'ayant pas de jugement, **autorisation écrite obligatoire du second parent responsable** (père ou mère) indiquant l'adresse à prendre en compte pour déterminer l'école de l'enfant.
- **Pièce d'identité second parent responsable.**

Personnes hébergées :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant.
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatifs de domicile de l'hébergeant :
- * Attestation fournisseur d'énergie de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance habitation
- Taxe d'habitation N-1 **ou** contrat de location* **ou** acte de propriété.

Documents administratifs **au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant :**

- Attestation de changement d'adresse auprès de la CAF (mentionnant « hébergé chez »)
- Situation fiscale : Dernier avis d'imposition **ou** de non-imposition.
- Attestation Sécurité Sociale **ou** Attestation Pôle Emploi **ou** dernier bulletin de salaire.

Des justificatifs supplémentaires peuvent vous être demandés ultérieurement.

Information - NE PAS OUBLIER DE REMPLIR ET SIGNER L'ANNEXE « Droit à l'image ».

La photo demandée est pour l'usage strict de la ville d'Allauch dans le cadre de l'inscription de l'enfant à l'école.

L'autorisation du droit à l'image se trouve en annexe du dossier.

Le droit d'une personne est protégé par la loi (code de propriété intellectuelle) et en tant qu'attribut de sa personnalité. Toute utilisation de photographie d'une personne sans autorisation particulière et préalable est strictement interdite. Toute personne a sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation.



PHOTO
OBLIGATOIRE

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Autorisation de prise de photographies et de diffusion des images

Je soussigné(é) (nom et prénom).....

Demeurant.....

**AGISSANT A TITRE PERSONNEL / EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)
DE L'ENFANT (rayer la mention inutile) :**

Nom et prénom :

Autorise / N'autorise pas

Le Service Communication de la Commune d'Allauch à réaliser la (les) photographie(s) sur laquelle/lesquelles je figure / figure mon/mes enfant(s) (*rayer les mentions inutiles*) et à la (les) diffuser sur ses différents supports de communication : magazines municipaux, dépliants, livrets, cartes de vœux, livres et ses supports internet : www.allauch.com et/ou Facebook Allauch officiel.

«La présente autorisation est valable pour une durée de 3 ans pour les maternelles, de 5 ans pour les élémentaires et pourra être révoquée à tout moment. Elle est également personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés».

Fait à le

Signatures précédées de la mention «lu et approuvé»,

Pour toute personne mineure l'autorisation doit être obligatoirement cosignée par les deux parents

Madame

Monsieur

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune d'Allauch pour le recueil du droit à l'image. La base légale du traitement est l'article 6.1 a) du RGPD le consentement. Les données collectées seront communiquées seulement au service communication de la commune d'Allauch et sont conservées pendant deux ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; et exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Service Communication – Mairie d'Allauch- BP 27 – 13718 Allauch Cedex Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »